

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 Octobre 2023

Date de la convocation : 4 Octobre 2023

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouv-le-Potier : Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, Mme Linda RAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, M. Dominique THÉNAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Jean-Marie THEFFO à Madame Anne GABORIT, Mme Marie-Anne LINGARD à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Didier BRAULT à M. Lionel DUPLAIX, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Katia BAILLY à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME à Mme Stéphanie HARS, M. Gilles BILLIOT à Mme Nicole BERRUÉ, Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,
MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 Septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES ET MARCHES PUBLICS

1.1 Décision modificative n°1 au budget principal 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité ADOPTE la décision modificative n°1 pour 2023 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne, équilibrée comme suit :

Dépenses fonctionnement :	9 444 816 €	Recettes fonctionnement :	9 444 816 €
Dépenses investissement :	2 966 345 €	Recettes investissement :	2 966 345 €

1.2 Adoption du référentiel M57 et du règlement budgétaire et financier au 1^{er} janvier 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité ADOPTE à compter du 1^{er} janvier 2024 le Règlement Budgétaire et Financier et la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, pour le Budget principal ses 2 budgets annexes : Office du tourisme et Zones d'activité économique.

Il est rappelé qu'il sera conservé un vote par nature et par chapitres globalisés.

1.3 Fixation du mode de gestion des amortissements dans le cadre du passage à la M57

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité ADOPTE le principe de l'amortissement au prorata temporis ainsi que la neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipements versées,

Les durées d'amortissement sont fixées par nature de biens.

PROCÈDE à la neutralisation totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées

FIXE à 500 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

Le comptable est autorisé à procéder aux écritures d'ordre budgétaires afin de régulariser les sur amortissements des années antérieures

1.4 Participation à l'opération OCTOBRE ROSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, ATTRIBUE une subvention de 1 000 € à l'association Sologn' en rose afin de permettre à l'association de participer à l'organisation de cette manifestation.

1.5 Subvention aux ballons de Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité ATTRIBUE une subvention de 500 € à l'association « Les Ballons de Loire », dont deux pilotes ont été sélectionnés pour participer aux championnats du monde de ballon à hydrogène se déroulant à Albuquerque au Nouveau Mexique en octobre 2023.

2. ENVIRONNEMENT

2.1 Avenant à la convention de prestation pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité APPROUVE l'avenant à la convention de prestation pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

2.2 Avis sur la réduction de la collecte des ordures ménagères résiduelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité EMET un avis favorable sur la demande de dérogation du Smictom de Sologne pour une collecte tous les 15 jours, en précisant :

- l'exigence d'une forte communication auprès des usagers,
- la vigilance à avoir sur les conséquences sanitaires de cette modification de fréquence en parallèle de la mise en place de la collecte des biodéchets, et de solutions de compostage,
- l'anticipation de la nécessaire adaptation des modalités de collecte vis-à-vis de certains publics (comme par exemple les assistants maternels) et à certaines périodes (à Noël et fortes chaleurs par exemple).

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Convention avec Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électroniques

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité APPROUVE la convention d'enfouissement des réseaux publics de distribution de communications électroniques, à passer avec Orange.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 19h35.

La Ferté Saint-Aubin, le 11 Octobre 2023
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

